



Inégalités sociales femmes-hommes

Dans le Var, le revenu salarial des femmes est inférieur d'un quart à celui des hommes

Dans le Var, le revenu salarial des femmes est inférieur d'un quart à celui des hommes, comme au niveau régional. Les disparités entre les femmes et les hommes proviennent pour l'essentiel des inégalités de salaire à temps de travail équivalent sur l'année. Pour les femmes et les hommes, les revenus salariaux sont en moyenne un peu inférieurs au niveau régional.

Les situations de pauvreté affectent particulièrement les femmes seules avec enfant.

Stéphanie Durieux, Carole Zampini, Insee

En 2015, dans le Var, les femmes salariées du secteur privé ont perçu en moyenne un revenu salarial net annuel (*sources et définitions*) de 17 800 euros, soit 24 % de moins que les hommes, un écart proche des moyennes de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de France métropolitaine. Pour les femmes comme pour les hommes, les revenus salariaux du département sont un peu plus faibles qu'en moyenne régionale. Du fait de la moindre fréquence des bas et des hauts salaires, l'échelle des salaires des femmes est plus resserrée qu'au niveau régional (*figure 1*).

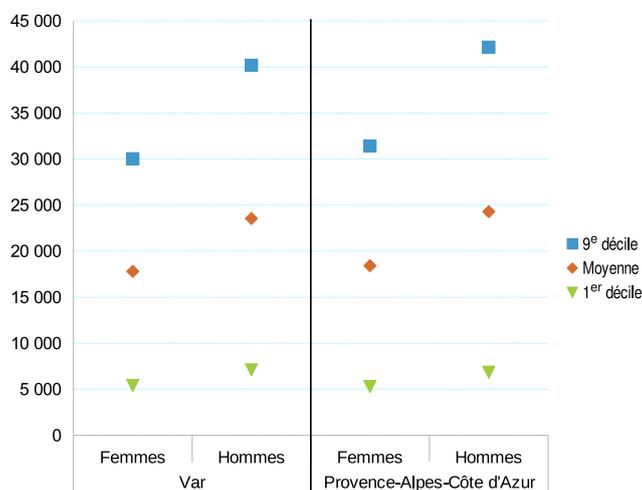
Des écarts de salaire à temps de travail identique

Les inégalités de revenu salarial entre les femmes et les hommes s'expliquent essentiellement par des écarts de salaire à temps de travail équivalent sur une année. En 2015, à temps de travail annuel égal, les femmes ont perçu en moyenne un salaire net inférieur de 20 % à celui des hommes. C'est au sein de la catégorie des cadres que l'écart salarial est le plus marqué. Le moindre accès des femmes aux fonctions d'encadrement est un facteur supplémentaire d'inégalité avec les hommes (11 % de femmes cadres contre 16 % des hommes).

À un degré moindre, les différences de durée du travail sur une année entre femmes et hommes contribuent aussi aux inégalités de revenu salarial. Comme au niveau régional, les

1 Dans le Var, un écart de revenu salarial entre femmes et hommes de 24 %

Revenu salarial annuel net perçu en 2015 par les femmes et les hommes (en euros)



Champ : secteur privé et semi-public.

Lecture : en 2015, dans le Var, les 10 % des femmes salariées les moins rémunérées ont perçu un revenu salarial annuel net inférieur à 5 400 euros.

Source : Insee, DADS 2015 au lieu de résidence

2 En 2015, dans le Var, 42 % des mères seules et de leurs enfants sont exposés à la pauvreté

Indicateurs de niveau de vie et de pauvreté des familles avec enfant(s) mineur(s)

	Var		Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	Mères isolées avec enfant(s) mineur(s)	Couples avec enfant(s) mineur(s)	Mères isolées avec enfant(s) mineur(s)	Couples avec enfant(s) mineur(s)
Niveau de vie (revenu disponible par unité de consommation)				
Médiane (en euros)	1 120	1 630	1 100	1 650
1 ^{er} décile du niveau de vie (en euros)	670	850	660	810
9 ^e décile du niveau de vie (en euros)	1 820	2 760	1 850	2 950
Part des prestations sociales dans le revenu disponible (en %)	26,0	7,9	27,1	8,0
Pauvreté				
Taux de pauvreté (en %)	42,3	17,2	43,9	18,5
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros)	810	800	800	790
Nombre d'enfants mineurs pauvres	14 530	27 310	82 380	148 020

Sources : Insee – DGFIP – Cnaf – Cnav – CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015

femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes, ce qui accroît les écarts de rémunération. En revanche, les emplois en contrats de courte durée concernent presque autant les femmes que les hommes.

16 % des Varoises au chômage

Dans le département, la situation des femmes comme des hommes vis-à-vis de l'emploi est dans la moyenne de Provence-Alpes-Côte d'Azur. En 2015, 57 % des Varoises âgées de 15 à 64 ans occupent un emploi. Ce taux est en hausse de 2 points par rapport à 2010. L'écart avec les hommes (- 8 points) est proche du niveau régional. Les taux de chômage des Varoises et des Varois sont dans la moyenne régionale, respectivement de 16 % et 14 %.

Dans le département, le niveau de vie médian des ménages est proche de la moyenne régionale. En 2015, 16 % des Varois vivent sous le seuil de pauvreté (*sources et définitions*), soit légèrement moins qu'en moyenne de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pauvreté fréquente des mères isolées

Les femmes les plus fréquemment touchées par la précarité financière sont les mères élevant seules leurs enfants. Parmi les parents isolés, ce sont très majoritairement les femmes (84 % dans le Var) qui assument la charge des enfants, le plus souvent seules, parfois en garde partagée. Elles peuvent être fragilisées par l'absence d'un second revenu. Ainsi, 42 % des mères isolées et de leurs enfants vivent sous le seuil de pauvreté (*sources et définitions*). 14 500 enfants mineurs vivant avec leur mère sont ainsi concernés (*figure 2*). Ces difficultés sont accrues lorsque le nombre d'enfants dans la famille monoparentale augmente. Le taux de pauvreté passe de 37 % pour les mères seules avec un enfant à 62 % pour les mères seules avec 3 enfants ou plus. Les mères isolées sont beaucoup plus exposées à la précarité financière que les femmes en couple avec enfant mineur (17 %). ■

Sources et définitions

Les données sur les salaires et le revenu salarial sont issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Celles sur l'emploi et la composition des ménages proviennent du recensement de la population. Les données relatives au niveau de vie et à la pauvreté sont issues du fichier localisé social et fiscal (Filosophi).

Le **revenu salarial** est la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée. Le 1^{er} décile est le revenu salarial au-dessous duquel se situent 10 % des revenus salariaux ; le 9^e décile est le revenu salarial au-dessus duquel se situent 10 % des revenus salariaux.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

L'**unité de consommation** (UC) est un poids attribué à chaque personne d'un ménage en fonction de sa part supposée dans la consommation du ménage : 1 UC pour le 1^{er} adulte, 0,5 UC pour les personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage. Chaque individu du ménage a le même niveau de vie.

Le **seuil de pauvreté** correspond à 60 % du niveau de vie médian des Français et est égal à 1 015 euros mensuels en 2015.

Le **taux de pauvreté** est la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Pour en savoir plus :

- Durieux S., Essaïeh D., Joutard C., « Des disparités femmes-hommes vis-à-vis de l'emploi marquées dans le Vaucluse, moindres dans les Hautes-Alpes, *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 57, décembre 2017
- Essaïeh D., Fidani G., « Des inégalités femmes-hommes tout au long de la vie, *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 35, mars 2017
- « Femmes et hommes – L'égalité en question », *Insee Références*, édition 2017
- « Indicateurs régionaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes », chiffres détaillés, mars 2019
- Martin M., « Les mères de famille monoparentale particulièrement exposées au chômage et à la précarité », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 26, octobre 2015

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpent
CS 70 004
13 395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Alberto Lopez

Rédacteur en chef :
Jérôme Domens

Crédits photos :
Insee

ISSN : 2417-1417 (en ligne)

© Insee 2019